

Règlement du concours photo « Regards sur OLC »

1. Organisation

Le concours est organisé par la **Communauté de communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC)** dans le cadre de la valorisation du territoire.

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n°7 du projet de territoire-Plan Climat Air Energie Territorial d'Orne Lorraine Confluences adopté le 26 juin 2025 par délibération n°2025.CC.037 du conseil communautaire.

2. Thèmes

Les photos doivent refléter au moins l'un des thèmes suivants :

- **Catégorie 1 : Nature et environnement** : paysages, biodiversité, initiatives locales écologiques, mobilité douce, nature en ville...
- **Catégorie 2 : Patrimoine et vie locale** : villages, villes, monuments, scènes de vie quotidienne, événements culturels ou associatifs.

Les photos doivent être **originales**, prises par le participant, et **mettre en valeur le territoire de la CC Orne Lorraine Confluences (OLC) et ses 41 communes membres**. L'objectif est de montrer la richesse, la diversité et les spécificités du territoire.

3. Participants

- Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.
- Il est ouvert à toute personne physique à partir de 6 ans*.

**Une catégorie « Enfant » est ouverte aux participants âgés de 6 à 17 ans inclus. Toute inscription implique l'autorisation préalable du représentant légal du mineur.*

- Chaque participant peut soumettre deux photographies par catégorie.
- Les photographies proposées doivent être originales et réalisées par le participant, qui en garantit la pleine propriété.

4. Modalités de participation

- Les photos doivent être envoyées via le **formulaire en ligne** : <https://forms.gle/y5SB3W73sKkmW9Fz6>
- Les photographies doivent être fournies au format JPEG ou PNG. Les images ne doivent pas être excessivement compressées ni issues d'une capture d'écran.
- Chaque photo doit être accompagnée des informations suivantes :
 - **Titre de la photo**

Partenaires :

- **Catégorie du concours**
- **Commune où la photo a été prise**
- **Date de la prise de vue**
- **Coordonnées du photographe**



5. Conditions de recevabilité des photographies

Les photographies doivent avoir été réalisées sur le territoire de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences.

Les retouches légères destinées à améliorer la qualité de l'image (recadrage, ajustement de la luminosité, du contraste ou de la couleur) sont autorisées dès lors qu'elles ne modifient pas substantiellement la réalité de la scène photographiée.

Les photographies générées totalement ou partiellement par une intelligence artificielle ne sont pas admises.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute photographie ne répondant pas aux conditions du présent règlement.

6. Jury et vote

Le jury est composé d'élus, d'agents de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences et de partenaires culturels.

Le jury appréciera les photographies au regard des critères suivants :

- Originalité et créativité ;
- Qualité technique ;
- Pertinence par rapport au thème choisi ;
- Capacité à valoriser le territoire.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Le jury désignera les lauréats dans chaque catégorie du concours.

7. Droit à l'image et droits d'auteur

Le participant déclare être l'auteur des photographies transmises et garantit qu'elles sont libres de tout droit de tiers.

Lorsque des personnes sont reconnaissables sur une photographie, le participant certifie avoir obtenu leur autorisation préalable de diffusion.

Lorsque des mineurs sont identifiables sur une photographie, le participant certifie avoir obtenu l'autorisation écrite de leurs représentants légaux.

En participant au concours, les auteurs des photographies sélectionnées autorisent gratuitement la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences à reproduire et

Partenaires :



représenter leurs œuvres dans le cadre exclusif de ses missions d'intérêt général, de promotion du territoire et de communication institutionnelle.

- expositions ;
- publications institutionnelles ;
- supports imprimés ;
- site internet ;
- réseaux sociaux ;
- communiqués et dossiers de presse ;
- supports liés au PCAET et à la valorisation du territoire.

Dans la mesure du possible, le nom du photographe sera mentionné lors de toute utilisation de son œuvre.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le participant matérialise cet engagement lors du dépôt de sa ou ses photographies en validant le formulaire de participation en ligne.

8. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement par la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences exclusivement pour l'organisation du concours, la gestion des participations, la sélection des lauréats, la remise des prix et la communication liée à l'événement.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours puis archivées conformément aux obligations légales applicables.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés auprès de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences à l'adresse suivante : nature@olc54.fr

9. Récompenses

Les gagnants recevront des **lots** pour chaque thématique du concours :

- 1^{ère} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 75 euros réalisé par la MILTOL
- 2nd place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 60 euros réalisé par la MILTOL
- 3^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 45 euros réalisé par la MILTOL
- 4^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 30 euros réalisé par la MILTOL
- 5^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 15 euros réalisé par la MILTOL

Des lots spéciaux sont prévus pour la catégorie « enfant » de 6 à 17 ans :

Partenaires :



1^{ère} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 25 euros réalisé par la MILTOL et deux entrées au cinéma intercommunal Espace Gérard Philippe à Jarny.

2nd place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 20 euros réalisé par la MILTOL et 1 entrée au cinéma intercommunal Espace Gérard Philippe à Jarny.

3^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 15 euros réalisé par la MILTOL et une entrée au cinéma intercommunal Espace Gérard Philippe à Jarny.

4^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 10 euros réalisé par la MILTOL et une entrée au cinéma intercommunal Espace Gérard Philippe à Jarny.

5^{ème} place : Un panier de produits locaux d'une valeur de 5 euros réalisé par la MILTOL et une entrée au cinéma intercommunal Espace Gérard Philippe à Jarny.

Les photos sélectionnées seront exposées en grand format aux côtés des photos d'un photographe professionnel rémunéré.

10. Calendrier

- Lancement du concours : **1^{er} juillet 2026**
- Clôture des candidatures : **1^{er} octobre 2026**
- Sélection du jury : octobre 2026
- Annonce des gagnants et remise des prix : **octobre/novembre 2026**
- Exposition itinérante : **2027**

11. Contact

Orne Lorraine Confluences

1 Place du Général Leclerc - 54580 AUBOUE

Tél : 03.82.22.04.20 nature@olc54.fr

Partenaires :

